

VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES 2026

Dans le cadre de la Communauté de Communes du Bonnevalais, les **habitants de DANGEAU** qui souhaiteraient faire procéder à la vidange de leur fosse septique individuelle au cours de l'année 2026, sont priés de venir s'inscrire en **Mairie avant le 12 juin 2026(impérativement)**.

Les personnes non inscrites avant cette date ne pourront être rattachées.

La société chargée de l'opération est la Société VALMAT : prix du forfait appliqué :

- Un forfait de **225.50 € TTC** pour un volume maximum de 4 m³ (fosse septique, fosse toutes eaux, fosse étanche et séparateur de graisse, vérification des écoulements)
- Au-delà de 4m³ vidangés, le 1^{er} m³ supplémentaire sera facturé 44.00 € T.T.C./m³.

Les véhicules sont équipés de 30 mètres linéaires de tuyau. Tout besoin supplémentaire devra être signalé lors de l'inscription et facturé 2.20 € T.T.C./ml.

Merci de nous communiquer votre nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone.